

Annexe 3 : Animations Pédagogiques formations Partenaires (USEP, CANOPE, OCCE)

Les actions de formation proposées par CANOPE, l'USEP et l'OCCE n'entrent pas dans le plan des animations pédagogiques. Néanmoins, les enseignants peuvent y participer et solliciter une autorisation d'absence auprès de l'IEN de la circonscription pour une animation pédagogique optionnelle **de 3 heures**.

Nom et prénom :

Ecole :

Mr l'Inspecteur, je vous sollicite pour une autorisation d'absence à une animation pédagogique optionnelle étant inscrit(e) à la (aux) formation(s) partenaire(s) suivante(s) :

(Préciser l'animation pédagogique optionnelle pour laquelle vous demandez une absence et le numéro de module)